

“ Le respect des droits, le droit au respect ” avec le SNUDI-Force Ouvrière 65

FO

LA FORCE
DE L'INDÉPENDANCE

Chèr·e·s collègues,

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, vous serez invité·e·s à voter lors des élections professionnelles pour un syndicat qui vous représentera dans les différentes instances, parmi lesquelles la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD).

Cette commission, composée en nombre égal des représentants du personnel et de l'administration a fait les frais de l'application de la loi de transformation de la fonction publique (2019) et a perdu certaines de ses prorogatives, notamment en matière de contrôle des droits collectifs des professeurs des écoles. Néanmoins, les CAPD permettront toujours de défendre les recours des personnels (appréciations PPCR, refus de temps partiels...) et pourront être réunies en formation disciplinaires.

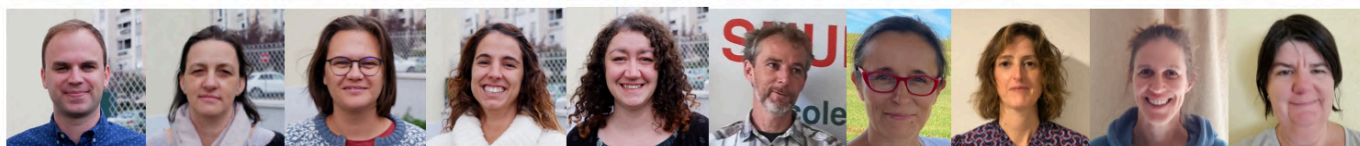
Vous l'aurez donc compris, dans ce contexte où les promotions se font « à la tête du client » et où les règles du mouvement sont régulièrement piétinées, il faut des représentant·e·s du personnel indépendant·e·s et qui défendent pied à pied les dossiers qui leurs sont confiés. Des délégué·e·s qui refusent la cogestion et négocient sur la base exclusive des intérêts des personnels qu'ils représentent.

Les candidat·e·s du SNUDI-FO 65 s'engagent à vous représenter et à veiller à ce que les règles et l'égalité de traitement soient respectés. Ils-elles s'engagent à rendre compte de leur mandat et à informer régulièrement les collègues au travers des publications et réunions d'information syndicale.

Votre voix sera la nôtre, notre voix sera la vôtre ! Votez FO !

Vos candidat·e·s SNUDI-FO 65 à la CAPD

1. **Gaël LE MAB** - Adjoint élémentaire - Castelnau-Magnoac
2. **Christelle BRANDAN** - Adjointe maternelle - Bordères-sur-l'Echez
3. **Lucie PONTIÉ** - Adjointe maternelle - Lézignan
4. **Lucie PELAY** - Adjointe élémentaire - Séméac
5. **Aurélié RIVAULT** - Adjointe élémentaire - Tournay
6. **Olivier PHILIPPE** - Adjoint élémentaire - Lannemezan
7. **Lucie LAMBERT** - Adjointe maternelle - Bordères-sur-l'Echez
8. **Sandrine CONTE** - Titulaire remplaçante - Juillan
9. **Emmanuelle FRISCOURT** - Titulaire remplaçante - Gerde
10. **Régine STANISLAS** - PEMF occitan maternelle - Séméac



Du 1^{er} au 8 décembre 2022,
3 clics pour reconquérir vos droits : votez Force Ouvrière !



Une équipe pour vos revendications, et rien d'autre !

Salaires, retraites

- ✓ **Augmentation générale des salaires** à hauteur du pouvoir d'achat perdu.
- ✓ **Contre la réforme des retraites** : maintien du code des pensions, aucun allongement de la durée de cotisation.

Des postes statutaires, tout de suite !

- ✓ **Ouverture de tous les postes nécessaires.**
- ✓ **Recrutement des listes complémentaires** et mise en place de concours exceptionnels.
- ✓ **Défense de l'enseignement adapté**, non à l'inclusion systématique et forcée, sans moyens nécessaires.

Défense des statuts

- ✓ **Non à l'arbitraire du PPCR** et à l'individualisation des carrières.
- ✓ **Arrêt de « l'accompagnement » issu de PPCR et des mesures managériales du « Grenelle » qui en découlent** (évaluations d'école, formations-formatage, loi Rilhac, expérimentation marseillaise...)
- ✓ **Abrogation de la loi de transformation de la fonction publique** et rétablissement des prérogatives des CAP, CHSCT, CT etc.
- ✓ Renforcement et développement d'une **véritable médecine de prévention : respect du droit à la visite médicale** pour tous les agents
- ✓ **Non à la territorialisation de l'Ecole**, à l'ingérence des collectivités dans le fonctionnement des écoles.

Le SNUDI-FO 65, c'est :

- ➔ **Le syndicat** qui n'est ni adversaire, ni partenaire de l'administration, mais **indépendant.**
- ➔ Le syndicat **qui négocie** avec l'administration **sur la base exclusive des intérêts et des revendications des collègues.**
- ➔ Le syndicat qui **défend les personnels** sur de nombreux dossiers collectifs : PPCR, rythmes scolaires, inclusion, carte scolaire, statut, liberté pédagogique, pressions des collectivités...
- ➔ Le syndicat qui **accompagne individuellement les collègues** pour défendre leurs intérêts.
- ➔ Le syndicat **qui n'a pas signé PPCR et son évaluation arbitraire.**
- ➔ Le syndicat qui **veille au respect des règles et de l'égalité de traitement** et qui rend compte régulièrement de ses mandats.

Pourquoi voter 3 fois FO ?

A l'occasion de ces élections professionnelles, **les PE et instituteurs-trices sont appelé·e·s à voter pour 3 scrutins** : la CAPD, bien sûr, mais aussi le CSA (Comité Social d'Administration) académique et le CSA ministériel. Si les candidat·e·s FO à la CAPD sont les plus proches de vous, vous pouvez également faire confiance aux élu·e·s FO dans les CSA. **Ils défendent et portent avec la même force vos revendications et les dossiers qui leurs sont confiés.**

C'est à tous les niveaux que FO intervient pour vous défendre et vous représenter. **Nous avons besoin de vous pour les 3 scrutins !**

Du 1^{er} au 8 décembre 2022,

3 clics pour reconquérir vos droits : votez Force Ouvrière !

